

VEVEY

Mesures de stationnement du 3 janvier au 14 juillet 2019

Reprise du dispositif pendant le démontage de l'arène : du 12 août au 15 octobre 2019.

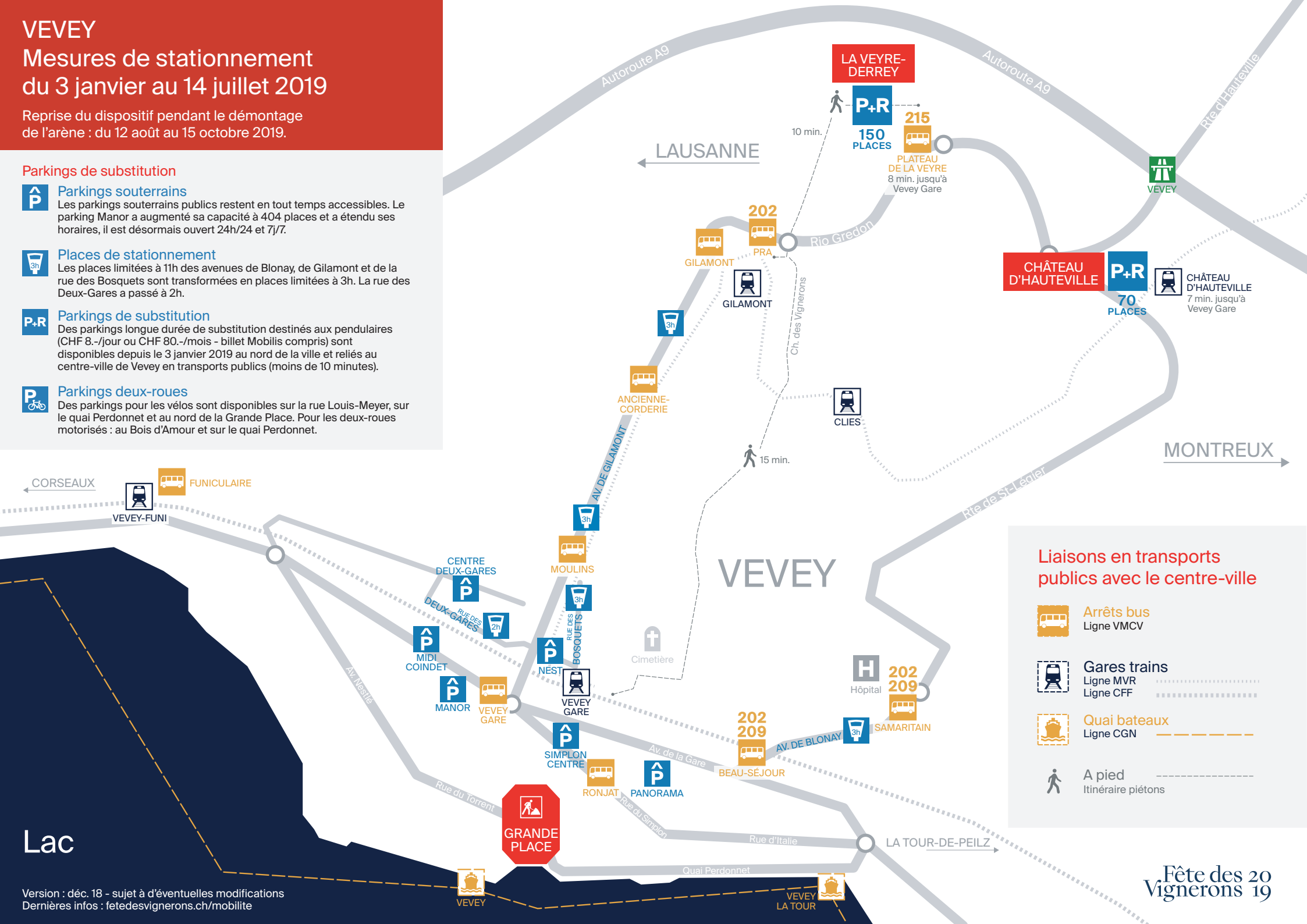
Parkings de substitution

P **Parkings souterrains**
Les parkings souterrains publics restent en tout temps accessibles. Le parking Manor a augmenté sa capacité à 404 places et a étendu ses horaires, il est désormais ouvert 24h/24 et 7j/7.

3h **Places de stationnement**
Les places limitées à 11h des avenues de Blonay, de Gilamont et de la rue des Bosquets sont transformées en places limitées à 3h. La rue des Deux-Gares a passé à 2h.

P+R **Parkings de substitution**
Des parkings longue durée de substitution destinés aux pendulaires (CHF 8.-/jour ou CHF 80.-/mois - billet Mobilis compris) sont disponibles depuis le 3 janvier 2019 au nord de la ville et reliés au centre-ville de Vevey en transports publics (moins de 10 minutes).

P **Parkings deux-roues**
Des parkings pour les vélos sont disponibles sur la rue Louis-Meyer, sur le quai Perdonnet et au nord de la Grande Place. Pour les deux-roues motorisés : au Bois d'Amour et sur le quai Perdonnet.



Liaisons en transports publics avec le centre-ville

-  Arrêts bus
Ligne VMCV
-  Gares trains
Ligne MVR
Ligne CFF
-  Quai bateaux
Ligne CGN
-  A pied
Itinéraire piétons

Lac